Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 janvier 2014 portant répartition des postes offerts au titre de l'année 2014-2015 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle long des études odontologiques

NOR : *AFSH1402217A*

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 24 janvier 2014, en application de l'article R. 634-5 du code de l'éducation, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2014-2015 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle long des études odontologiques est fixé par spécialité, interrégion et centre hospitalier universitaire (CHU) selon la répartition prévue en annexe.

ANNEXE

RÉPARTITION DES POSTES OFFERTS AU CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2014-2015

INTERRÉGIONS et CHU	ORTHOPÉDIE dento-faciale	MÉDECINE bucco-dentaire	CHIRURGIE orale
Ile-de-France			
Paris-V	6	6	2
Paris-VII	6	4	2
Nord-Est			
Nancy	2	3	1
Reims	2	3	2
Strasbourg	2	2	–
Nord-Ouest			
Lille	4	2	1
Rhône-Alpes - Auvergne			
Clermont-Ferrand	3	2	1
Lyon	4	2	–
Ouest			
Brest	–	2	1
Nantes	3	2	1
Rennes	3	2	1
Sud			
Marseille	5	3	1
Montpellier	3	2	1
Nice	2	1	–
Sud-Ouest			
Bordeaux	4	3	–
Toulouse	4	3	1
Total	53	42	15